

Réponse de la Sacrée Congrégation du Saint Office au sujet du millénarisme (Chiliasmo), avec commentaires de S. Rosadini, s.j. ¹

Excellentissime et Révérendissime Seigneur

Votre lettre donnée le 22 avril 1940 sous le numéro 126/40 est dûment parvenue au Saint Office ; lettre par laquelle V.E.R. [Votre Excellence Révérendissime] rapportait qu'il en est dans votre Archidiocèse pour défendre le système des millénaires spirituels, et qu'augmente de plus en plus le nombre des admirateurs d'une telle doctrine ainsi que de l'ouvrage du P. LACUNZA, intitulé « *Venue du Messie en gloire et majesté* ». En même temps V.E. [Votre Excellence] demandait avec instance que le S. Siège vous donne les règles opportunes en la matière.

La chose déferée à la réunion plénière de la 4^e férie du 9 de ce mois, les E. [Éminentissimes] et R. [Révérendissimes] Cardinaux de cette Suprême S. [Sacrée] Congrégation ont donné mission de répondre :

« Le système du millénarisme, même mitigé - à savoir, qui enseigne que, selon la vérité catholique, le Christ Seigneur, avant le jugement (fi)nal, viendra corporellement sur cette terre pour régner, la résurrection d'un certain nombre de justes, soit ayant eu lieu, soit n'ayant pas eu lieu - ne peut être enseigné en [toute] sécurité. »

C'est pourquoi, prenant appui sur cette réponse et ayant devant les yeux, comme vous le dites vous-même, l'interdiction déjà faite par le S. Office du livre du P. LACUNZA, V.E. [Votre Excellence] mettra tout son soin à veiller à ce que sous quelque prétexte que ce soit, la doctrine susdite ne soit enseignée, propagée, défendue ou recommandée, soit de vive voix, soit par quelque écrit que ce soit.

Pour obtenir ce résultat, V.E. [Votre Excellence] pourra appliquer les mesures opportunes, avec des avertissements, certes, mais même avec autorité, les instructions qui seront nécessaires données, s'il est opportun, à ceux qui enseignent au Séminaire ou dans les Instituts.

Si quelque chose de plus grave se faisait jour, V.E. [Votre Excellence] n'omettrait pas d'en référer au S. [Saint] Office.

Je profite de l'occasion pour...

Signé F. Card. MARCHETTI SELVAGGIANI

Secrétaire

Adressé à D. I. M. CARO RODRIGUEZ Archevêque de S. Jacques au Chili.

¹ Original latin, traduit en français par Sœur Marguerite-Marie Kraentzel.

Annotations [de Silvius Rosadini]

Chaque mot ou expression de cette réponse est à peser et exposer, car chacun semble, à vrai dire, avoir été choisi avec soin.

Il est donc question du système du *millénarisme*, même mitigé ; en effet, comme nous le verrons plus loin, il existe deux formes principales de ce système : l'une *brute* [lire : « grossière »], l'autre *mitigée* ou *spirituelle* ; le S. Office traite de la forme mitigée ; toutefois par la particule [lire : « l'adverbe »] « même », il indique clairement que ce qu'il dit peut s'appliquer d'autant plus à la forme brute.

En outre, il considère le millénarisme mitigé, dans la mesure où il est dit par ses partisans être contenu dans la révélation publique faite par Dieu, soit dans l'A.T. soit dans le N. T., qui a été transmise à l'Eglise comme dépôt de la Foi, pour qu'elle la garde, et nous la propose. Le S. Office n'aborde pas de façon directe et immédiate la question d'un quelconque millénarisme, quelqu'un voudrait établir comme en vertu de révélations privées ou de spéculations personnelles, en détachant de la révélation publique de Dieu. Néanmoins on ne peut en déduire que le S. Office veut permettre positivement la propagation du millénarisme qui ne ferait appel qu'à des arguments de cette nature ; on exposera plus loin pourquoi le système même du chiliasme doit être considéré comme devant être rejeté, abstraction faite des arguments sur lesquels il est directement édifié.

Le millénarisme que l'on prétendrait révélé publiquement par Dieu, est décrit dans la réponse du S. Office comme consistant en une opinion qui tient *que le Christ reviendra corporellement sur cette terre, avant le jugement dernier pour régner*. En effet, le Christ pourrait apparaître en ce monde même corporellement, du moins pour un moment ou un temps limité, soit pour convertir quelqu'un à la vérité, comme nous savons qu'il est arrivé à St Paul sur le chemin de Damas, soit pour ranimer, instruire de saintes âmes ou pour proposer un autre bien spirituel particulier, mais il s'agit dans notre cas d'une fin bien déterminée, dans une variété non sans importance des systèmes millénaristes, à savoir *pour régner* et, à vrai dire, sur l'actuelle terre visible et *avant le jugement dernier universel*, puisque ce qui pourra arriver du Christ ressuscité en compagnie des élus pareillement ressuscités, après ce jugement universel et final, n'est touché d'aucune manière dans la réponse du S. Office.

En outre si, à en croire les millénaristes, le Christ devait revenir corporellement avant le jugement final pour régner, il devrait, à vrai dire, avoir en ce monde des sujets sur lesquels étendre son règne ; ce pourront être ou bien tous les justes morts auparavant et ressuscités, ou bien une certaine partie d'entre eux, songez aux martyrs, ou bien des justes vivant encore dans un corps mortel, selon les variétés du millénarisme sur ce point. Toutefois, ceci est comme secondaire dans la conception du règne millénaire du Christ ; c'est pourquoi le

S. Office pose bien ceci : *la résurrection d'un certain nombre de justes soit ayant eu lieu, soit n'ayant pas eu lieu*. Il faut beaucoup plus considérer comme élément secondaire la durée de mille ans de ce règne, puisqu'il existe sur ce point aussi une grande variété d'opinions chez les millénaristes, qui s'accordent seulement sur une longue durée de ce règne ; par conséquent, le S. Office ne dit rien de cette durée.

Une telle doctrine des millénaristes « *ne peut être enseignée sans danger* », décrète le Tribunal suprême de la Foi catholique et, en outre, il déclare dans sa lettre à l'Archevêque de S. Jacques au Chili : « V. E. [Votre Excellence] *mettra tout son soin à veiller à ce que, sous quelque prétexte que ce soit, la doctrine susdite ne soit enseignée, propagée, défendue ou recommandée, soit de vive voix, soit par quelques écrits que ce soit* ». Il ne s'agit donc pas d'interdiction seulement de divulguer par des lectures publiques, des prédications ou des livres édités, mais aussi des autres formes par lesquelles on serait en droit de dire que cette même doctrine est propagée, défendue ou recommandée, même si c'était seulement de vive voix. Telle est donc l'intention du Tribunal suprême.

Ainsi qu'il apparaît, cette réponse regarde en premier lieu et en soi la discipline externe de l'Eglise et de la vie chrétienne, mais pourtant le S. Office n'aurait évidemment pas décidé de décréter une telle interdiction si il n'avait pas considéré que la doctrine elle-même aussi au moins n'apparaissait pas consonante, en bonne cohérence avec le reste des vérités de la Foi, en d'autres termes : *si une telle doctrine ne peut être enseignée sans danger*, cela indique que même la doctrine elle-même en soi n'apparaît pas sûre, bien que, directement, la réponse donnée ne le décrète pas proprement.

Il importe maintenant, pour une meilleure compréhension de la réponse du Tribunal Suprême, de dire quelque chose brièvement de ce fameux système de Millénarisme ou Chiliasme (de *chilioi* = mille).

Plus d'un siècle environ avant le Christ déjà, le millénarisme apparaît sous diverses formes, assurément, dans des Apocryphes et d'autres écrits des juifs : dans les Livres Sybillins III, l'Enoch Ethiopien, le Livre des Jubilés, et ensuite dans l'Apocalypse de Baruch, etc. est transmise une doctrine sur le temps à venir, où les hommes auront en abondance tous les biens matériels, vivront longtemps comme les Patriarches antédiluviens et au-delà, grands de taille, les femmes très fécondes, les fruits de la terre très abondants, les animaux des bois pleins de douceur, etc., etc. Ce bonheur matériel (*millenarismus crassus*) se conçoit souvent associé à des biens spirituels et débutera, chez certains, à l'arrivée du Messie, chez d'autres, sans Messie ; et à ce bonheur auront part, tantôt les juifs seulement, tantôt les juifs et, pour une part, des gens des nations soumis aux juifs, parfois même, les justes ressuscités. De même, sur la durée de cet âge bienheureux, il n'y a pas unanimité : chez les plus anciens, il

apparaît comme éternel, sur cette terre et spécialement à Jérusalem, chez d'autres, comme devant durer 400 ans, 1000 ans (plus souvent), 2000 ans. Chez les rabbins talmudistes ensuite et dans les midrashim, les propriétés de ce bonheur matériel augmentent et la durée varie encore plus.

Des juifs, une telle conception semble être passée à certains chrétiens des premiers temps ; au témoignage d'Eusèbe et de Jérôme, déjà *Cérinthe* et les *Ebionites* (judaisants hérétiques) l'observaient ; quelque chose de ce genre apparaît même dans *Ep. Pseudo-Barnabé* (chap. XV), plus encore et sous une forme pour ainsi dire enfantine chez *Papias*, qui apporte la formulation des Presbytres d'Asie, et, par le fait même, répandue anciennement en particulier en Asie mineure et en Egypte, de quelque façon qu'elle apparaisse, trouvant appui même dans l'Apocalypse de l'Apôtre Jean chap. 20, où il est dit que le Christ règne mille ans avec les justes avant le jugement universel. **S. Justin Martyr** en appelant en fait à l'Apocalypse de Jean, **met en avant, de façon plus déterminée que les précédents, un millénarisme spirituel**, mais ajoute en même temps que beaucoup d'excellents chrétiens sont en désaccord sur ce point.

Justin (II^e s.) relate :

[Le juif Tryphon apostrophe Justin :] [...] Mais, dis-moi, **professez-vous réellement que ce lieu de Jérusalem doit être rebâti ? Que vous espérez que votre peuple y sera rassemblé et s'y réjouira en compagnie du Christ [en fait « Messie**], avec les patriarches, les prophètes et ceux de notre race, ou bien parmi ceux qui se sont faits prosélytes avant que votre Christ ne vînt ? [...]

[Réponse de Justin :]

[...] **Je t'ai déclaré, dans ce qui précède, que moi-même et beaucoup d'autres avions de telles vues**, au point de savoir parfaitement que **cela doit arriver**. Beaucoup, en revanche, même chrétiens de doctrine pure et pieuse, ne le reconnaissent pas, je te l'ai signalé [...]. **Pour moi et les chrétiens parfaitement orthodoxes, nous savons qu'il y aura une résurrection de la chair, ainsi que mille années dans Jérusalem rebâtie**, ornée et agrandie, comme les prophètes Ézéchiël, Isaïe et les autres l'affirment ².

² *Dialogue avec Tryphon*, 80, 1, 2, et 5. Cité d'après Philippe Bobichon, Justin Martyr. *Dialogue avec Tryphon*, Vol. 1, Academic Press, Fribourg, 2003, p. 405 et 407.

Ensuite *Irénée*, à la fin de son livre « Contre les Hérésies », défend cette opinion, l'autorité de Papias à l'appui, mais *en un sens plus spirituel encore, et en posant avec plus de probabilité, que ce sera, non sur la terre telle qu'elle est maintenant*, mais sur une terre nouvelle et des cieux nouveaux.

Or, *Irénée de Lyon* (IIe s.) déclare :

Ainsi donc, certains se laissent induire en erreur par les *discours hérétiques* au point de méconnaître les «économies» de Dieu et le mystère de la résurrection des justes et du royaume qui sera le prélude de l'incorruptibilité [...]. Aussi est-il nécessaire de déclarer à ce sujet que *les justes doivent d'abord, dans ce monde rénové, après être ressuscités à la suite de l'Apparition du Seigneur, recevoir l'héritage promis par Dieu aux pères et y régner* ; ensuite seulement aura lieu le jugement de tous les hommes. Il est juste, en effet, que, *dans ce monde même où ils ont peiné* et où ils ont été éprouvés de toutes les manières par la patience, ils recueillent le fruit de cette patience ; que, *dans le monde où ils ont été mis à mort* à cause de leur amour pour Dieu, ils retrouvent la vie ; que, *dans le monde où ils ont enduré la servitude, ils règnent* [...]. Il convient donc que *le monde lui-même, restauré en son état premier*, soit, sans plus aucun obstacle, au service des justes ³.

Tertullien enseigne clairement cette espérance, qui était assez proche de l'attente montaniste, de même que *Nepos*, évêque à Korakion (en Egypte) ; presque en même temps, *S. Méthode* en Lycie, et peut-être même *Hippolyte* à Rome. Au IVe siècle, une telle doctrine apparaît plus rarement en général ; selon les paroles de *S. Basile*, *Apollinaire de Laodicée* l'aurait enseignée. Mais ceux-ci également, avec quelques autres (*Lactance*, *Commodien*, *Victorinus Pettovio*) n'exposent pas un tel âge de bonheur (de toute façon spirituel) dans le même sens, ni toujours avec certitude et, ce qu'il faut remarquer plus encore, un bon nombre d'autres hommes d'Eglise de grande autorité les contredisent.

³ *Irénée de Lyon*, *Contre les Hérésies*. Livre V (Sources Chrétiennes 153), éd. critique par A. Rousseau, L. Doutreleau, s.j. et C. Mercier, Paris, Cerf, 1969, p. 397-399.

En fait, voici ce que dit Victorinus Pettovio :

Quand le texte [Ap 14, 18] dit : «Lance la faux aiguisée et vendange les grappes de la vigne», il vise les nations, qui périront lors de la venue du Seigneur. En réalité, ce passage montre les mêmes événements à travers plusieurs images [...], mais ils n'advieront qu'une fois, *lors de la venue du Seigneur, à la fin du règne de l'Antéchrist, lors de l'ouverture du règne des saints*.[...] Tous ceux donc qui ne seront pas ressuscités auparavant lors de la «première résurrection», et n'auront pas *régné avec le Christ sur le monde - sur toutes les nations* -, ressusciteront lors de la trompette finale, *après mille ans*.

[...] *Dans ce royaume*, la création tout entière sera sauvée et, sur l'ordre de Dieu, rendra tous les biens enfouis en elle. Alors les saints recevront, «à la place du bronze, de l'or, à la place du fer, de l'argent» (Is 60, 17), et des pierres précieuses. *En ce lieu, Dieu «acheminera vers eux les richesses de la mer et les ressources des nations» (Is 60, 5).* [...] *Dans ce royaume, «ils boiront du vin, s'oindront de parfum» (Is 25, 6-7) et se livreront à la joie. De ce royaume, le Seigneur a fait mention, avant sa Passion, quand il dit aux apôtres : «Je ne boirai plus du fruit de cette vigne sinon lorsque je boirai avec vous le vin nouveau dans le royaume à venir» (Mt 26, 29) [...] on a déjà traité des vingt-quatre vieillards et de ceux qui régneront en ce royaume : «Ils jugeront le monde» (1 Co 6, 2) ⁴.*

Nous avons déjà vu que Justin affirme qu'un bon nombre d'excellents fidèles rejettent une telle vue de l'esprit ; Eusèbe de Césarée, pour sa part, accuse Papias de simplicité excessive et de compréhension médiocre sur ce point, puisqu'il ne comprend pas ce qui se cache sous ces figures. Origène, au III^e siècle, attaque ouvertement cette conception et la rejette comme une vue juive ; tout aussi ouvertement Denys d'Alexandrie a lutté contre l'évêque Népos ; il est même allé jusqu'à mettre en doute, pour cette raison, l'auteur de l'Apocalypse ; Caius de Rome, au témoignage d'Eusèbe, s'est dressé contre Hippolyte, de même que S. Basile le Grand a écrit contre Apollinaire de

⁴ Victorin de Poetovio, *Sur l'Apocalypse et autres écrits* [...], Introduction, texte critique, traduction, commentaire et index par M. Dulaey, XX, 2-6, Sources Chrétiennes n° 423, éditions du Cerf, Paris, 1997, p. 111-113, 117, 123. Pour connaître la pensée et le milieu de cet évêque de Pannonie (Europe centrale) du III^e siècle, il est indispensable de recourir à l'étude et au commentaire détaillé de l'œuvre, que la savante éditrice de cette œuvre a réalisés antérieurement : Martine Dulaey, *Victorin de Poetovio. Premier exégète latin*, Tomes I-II, Collection des Etudes Augustiniennes, série Antiquité - 139-140, Institut d'Etudes Augustiniennes, Paris, 1993.

Laodicée. Jérôme rapporte même ouvertement que cela relève des fables juives et Augustin avoue que, bien qu'il ait eu auparavant une certaine complaisance pour les choix des chiliastes, il a pensé par la suite que tout cela était à rejeter. Bien plus, ensuite, Philastre, Gennade, Théodoret, Nicéphore réprouvent la vue millénariste, en appelant aussi parfois cela hérésie.

Du peu que, pour être bref, nous avons dit sur le sujet, il apparaît donc avec clarté de quelle façon l'opinion millénariste n'a jamais posé chez les Pères des racines solides, de quelque façon que ce soit et de manière uniforme ; il est donc inutile d'en appeler à la tradition des Pères.

Dans son livre à Dulcitius, Augustin donne bien la raison pour laquelle l'opinion des chiliastes n'a jamais été reçue dans l'Église : « *à la question par laquelle tu demandes s'il faut croire que, à la venue du Seigneur, ce sera bientôt le jugement, je pense que la foi du Symbole suffit, par laquelle nous confessons que le Christ viendra de la droite du Père pour juger les vivants et les morts ; puisque c'est la raison même de sa venue, que va-t-il faire d'autre bientôt pour venir (ou faire d'autre pour venir bientôt), sinon pour quoi il est venu ?* » Cela signifie que l'Église confesse ouvertement et clairement qu'elle ne connaît pas d'autre venue future du Christ dans le monde sinon pour juger, non pour régner ; elle-même, avertit Jérôme, connaît seulement deux venues du Christ, l'une dans l'humilité afin de subir la mort pour notre salut, l'autre en gloire pour juger les vivants et les morts. Cette foi explicite se trouve en réalité exprimée dans tous les Symboles les plus anciens, comme on peut voir en Denzinger n. 1-39.

La Sainte Écriture du Nouveau Testament elle-même connaît et décrit ces deux venues du Sauveur ; elle ignore ou exclut une autre, pour régner ; ainsi, dans les Paraboles, le jugement est affirmé pour les [?] et les réprouvés *aussitôt* après la fin du royaume des cieux militant, comme dans la parabole du blé et de l'ivraie, du filet lancé à la mer ; la même chose se trouve dans la parabole sur la vigilance nécessaire pour que le jugement de Dieu ne nous trouve pas non préparés (Parabole du bon et du mauvais serviteur attendant leur maître, des vierges sages ou folles, des talents), et, très clairement, dans la description du jugement dernier chez Matthieu (25, 31-46) ; en effet, à l'arrivée du Christ, le rassemblement de tous devant Son tribunal a lieu *sur le champ*, ensuite la séparation des mauvais d'avec les élus, et aussitôt la sentence pour les uns et les autres ; et Matt. avait dit la même chose en substance au chap. 16, 27-31. De même, l'Apôtre Paul connaît et affirme le retour du Christ pour juger, mais non pour régner ; comme on peut le voir, parmi d'autres passages, spécialement en 2 Thess. 1, 7 s., où il est dit que le Seigneur donnera le royaume aux bons et des peines éternelles dans le trépas aux réprouvés, lorsqu'il viendra avec les anges de sa force, et la même chose se trouve en 1 Thess. 4, 16 ; 5, 8, en effet, le Seigneur descendant du ciel, aussitôt les morts qui sont en Christ ressusciteront et les vivants (transformés) seront enlevés en même temps avec eux à la rencontre du Christ dans l'air et ainsi ils seront toujours avec le

Seigneur ; malheur toutefois, à ceux que ce jour aura surpris non préparés « *le trépas viendra sur eux, soudain comme la douleur sur celle qui porte en son sein [lire qui est enceinte]* ».

Les millénaristes recourent à Apocalypse chap. 20, où il s'agit du règne de 1000 ans du Christ après *la première résurrection des justes*, et ensuite sont décrits le jugement et *la seconde mort des impies*. Mais Denys d'Alexandrie, Augustin, Jérôme disent bien pour ce passage que le livre entier est enveloppé de mystères et de ténèbres, à cause de quoi, un argument certain ne peut être déduit d'un passage obscur, qu'il faut plutôt comprendre les plus obscurs à partir de la foi de l'Église et d'autres passages clairs du Nouveau Testament. En réalité, plusieurs bonnes interprétations du passage célèbre de l'Apocalypse ont été ou sont données, qui excluent tout millénarisme. En effet, si nous faisons bien attention, les *âmes* des martyrs et des confesseurs sont dites, dans ce chapitre, devoir régner 1000 ans avec le Christ, mais les âmes (*psuchai*, v. 4°) non les corps ressuscités ; il est ajouté, certes, que cela leur arrive *dans la première résurrection* (v. 5°), mais cette première résurrection qui, de toute évidence, en suppose une *seconde*, peut bien se comprendre du statut des âmes bienheureuses au ciel avec le Christ, avant la résurrection des corps (2^{de} résurrection), ou du passage de la mort du péché à la vie de la grâce, pour ceux qui sont encore dans cette vie mortelle, ainsi que Jean lui-même appelle résurrection un tel passage, ou de l'une et l'autre manière. Quant au nombre de 1000, comme d'autres nombres çà et là dans l'Apocalypse, il est symbolique et signifie seulement une grande durée, passablement longue ; ensuite auront lieu les dernières persécutions et le jugement final, la résurrection des corps, toutefois, venant d'abord, comme il ressort des v. 5-17, et ainsi une *seconde mort* arrivera aux impies (leur première mort, en effet, fut par état de péché ou par jugement particulier de l'âme). Compris de la sorte, le Chap. 20 de l'Apocalypse n'affirme rien d'autre sinon que le jugement universel viendra après une longue succession de temps pendant laquelle le Christ régnera dans les cieux avec les âmes bienheureuses, ou en même temps sur terre aussi avec les justes en marche et unis mystiquement à lui, et Satan aura été relativement lié. Une telle interprétation, à coup sûr, est en excellente cohérence avec les autres vérités, et le « *sensus* » de l'Eglise, non seulement ne fait nullement violence aux paroles inspirées, mais est en bonne consonance avec elles, et, d'une façon ou l'autre, l'ont indiquée ou adoptée : Tychonius, Jérôme, Augustin, Primasius, Grégoire le Grand, Bède et, de nos jours, les exégètes catholiques en commun, jusqu'au tout récent (année 1921) Commentaire de l'Apocalypse de B. Allo.

Silvius Rosadini S. J.

ERREUR MILLÉNDARISTE

Condamnation du millénarisme mitigé (Décret du 19-21 juillet 1944. A. A. S ., XXXVI, 1944, p.212).

N. B. Titres et référence en français

Ce n'est pas une fois, ces derniers temps, qu'il a été demandé à cette Suprême S. Congrégation du S. Office, ce qu'il faut penser du système du *millénarisme mitigé*, à savoir, qui enseigne que le Christ Seigneur, avant le jugement final, viendra de façon visible sur cette terre pour régner, la résurrection d'un bon nombre de justes ayant eu lieu ou non.

La chose ayant donc été soumise à examen à la réunion plénière de la IV^e férie, le 19 juillet 1944, les E. et R. Seigneurs Cardinaux, préposés à la garde de la foi et des mœurs, après qu'eut eu lieu le vote des RR. [Révérendissimes] Consulteurs, ont décrété qu'il fallait répondre, *que le système du millénarisme mitigé ne peut être enseigné sans danger*.

Et la Ve férie suivante, le 20 des mêmes mois et année, N. S. S. Pape Pie XII par la divine Providence, dans l'audience habituelle accordée au [...] Assesseur du S. Office, a approuvé cette réponse des E. P. [Éminents Pères], l'a confirmée et a ordonné qu'elle devienne de droit public.

Donné à Rome, du Palais du S. Office, le 21 juillet 1944.

(Suite en français)

Doc. Signé G. Gilleman, S. J.